

RÈGLEMENT 2018-07

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-05 afin de permettre la construction de toits plats sur les terrains non riverains

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel est régie par le Code municipal et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la municipalité de Duhamel a adopté le règlement de zonage portant le numéro 2013-05, entré en vigueur le 10 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a jugé opportun de modifier le règlement de zonage numéro 2013-05 afin de permettre la construction de toits plats sur les terrains non riverains pour s'adapter aux nouvelles tendances en architecture;

CONSIDÉRANT que le Conseil a résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2018-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-05 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 2 novembre 2018 à 18 h 30 ;

EN CONSÉQUENCE,

LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 L'article 100 du règlement de zonage numéro 2013-05 intitulé « Pente du toit » qui se lit comme suit :

Tout bâtiment unifamilial isolé doit avoir un toit dont la pente moyenne minimale est de 4/12.

est remplacé par :

Tout bâtiment unifamilial isolé situé sur un terrain riverain d'un lac ou d'un cours d'eau doit avoir un toit dont la pente moyenne minimale est de 4/12.

David Pharand, Maire

Julie Ricard directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement numéro 2018-07 en affichant une copie aux endroits prévus sur le territoire de la municipalité de Duhamel, entre 8h et 16h, le novembre 2018.

Et j'ai signé à Duhamel, ce ème jour de novembre 2018.

Julie Ricard
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion	2018-11-13	
Adoption du règlement	2018-11-20	2018-11-19027
Avis public d'entrée en vigueur		
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		